

## **Définition de la pharmacie clinique hospitalière selon la GSASA**

### Définition courte :

La pharmacie clinique est un domaine de la pharmacie visant le développement et la promotion d'une utilisation appropriée, sûre et économique des produits thérapeutiques.

A l'hôpital, elle comprend des activités pharmaceutiques orientées directement vers le patient, développées dans les unités de soins en collaboration avec les autres professionnels de santé.

Le pharmacien clinicien est au bénéfice d'une formation spécifique et assume la responsabilité de ses interventions.

### Définition développée :

La pharmacie clinique est un domaine de la pharmacie visant le développement et la promotion d'une utilisation appropriée, sûre et économique des produits thérapeutiques.

A l'hôpital, elle comprend des activités pharmaceutiques orientées directement vers le patient, développées dans les unités de soins en collaboration avec les autres professionnels de santé. Le pharmacien doit disposer de compétences correspondant aux spécificités du service (pédiatrie, neurologie, SI, etc) ou du domaine (traitement de la douleur, du diabète, infectiologie, etc). Il est intégré dans l'équipe multidisciplinaire, présent quotidiennement ou à titre de consultant régulier dans les services.

Le pharmacien clinicien est au bénéfice d'une formation spécifique et assume la responsabilité de ses interventions.

Ses activités s'organisent selon trois axes.

- 1) Axe lié au patient : collaborer à l'éducation du patient et à la continuité des soins
  - historique médicamenteux,
  - adhésion thérapeutique,
  - transition avec l'ambulatoire et explication du traitement à la sortie de l'hôpital
- 2) Axe lié au traitement : analyser la thérapie médicamenteuse pour l'optimiser et limiter la sur-, sous- et mauvaise utilisation des médicaments, en tenant compte des points mentionnés sous 1)
  - choix des médicaments en incluant les rapports risques/bénéfices (prend en compte notamment les interactions médicamenteuses et les effets secondaires prévisibles) et coûts/efficacité,
  - indications et exhaustivité des traitements,

- contre-indications en fonction de l'état physiopathologique,
- adaptation et individualisation du traitement

3) Axe lié au processus : sécuriser le circuit du médicament pour s'assurer que le patient reçoive le bon médicament au bon moment selon la prescription

- soutien à de bonnes pratiques de prescription,
- Elaboration de directives concernant la préparation et à l'administration des médicaments
- élaboration de recommandations thérapeutiques en collaboration avec les équipes médico-infirmières des services concernés.
- développement d'aides à la décision pour les systèmes de prescription et d'administration informatisés,
- prévention et documentation de la iatrogénie médicamenteuses dans l'unité de soins.

Par ailleurs, font parties intégrantes des fonctions du pharmacien clinicien, en lien avec ces 3 axes:

- une participation à la formation des médecins, des infirmières et des pharmaciens.
- Des activités de recherche et développements.